

## COMMUNE DE LE THIEULIN CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

Sur convocation en date du 20 mai 2021, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 27 mai 2021 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Elisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, LE BRAS Sébastien, PAFFRATH Pascal, PANIER Olivier, PHILIPPE Romain

**Secrétaire de séance** : Mme BARTHET Carole

---

Le compte-rendu de la séance 1<sup>er</sup> avril 2021 a été adopté à l'unanimité

### **I. CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

Monsieur le Maire explique au Conseil l'historique du Contrat Régional de Solidarité Territoriale qui est un contrat de 6 ans conclu avec la Région par le biais de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Lors du précédent contrat nous avons présenté 2 projets, la mise en place d'un distributeur de pain, projet à 40 000€ environ avec un financement de 20 à 40 % selon la thématique et la réhabilitation de 4 logements sur l'ancien presbytère sur la thématique « isolation énergétique », mais nous avons revu nos projets car la Communauté de Communes a fait le choix de déployer la fibre, nous avons donc choisi de retirer nos projets. Cependant, comme il reste un peu d'enveloppe sur le contrat actuel, Monsieur le Maire a refait une demande pour le presbytère.

Pour le renouvellement, Monsieur le Maire propose de présenter plusieurs dossiers à la Communauté de Communes. Après discussion il est décidé de présenter les dossiers suivants :

Contrat 31 : stratégie régionale pour la biodiversité « étude et aménagement des mares des Rigaudières et la Baudrière pour un montant d'environ 40 000 €

Contrat 36-4 : plan climat énergie régional géothermie sur sonde verticale dans nos écoles pour un montant d'environ 200 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'il reviendra sur ce contrat dès que la Communauté de Communes entérinera les dossiers à présenter au Contrat Régional de Solidarité Territoriale dès le prochain contrat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **II. ORGANISATION ET PLANNING ELECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2021**

Monsieur le Maire rappelle le déroulement des prochaines élections le 20 et 27 juin 2021. Il y aura 2 élections, les Départementales et les Régionales. Nous aurons certaines contraintes, le bureau de vote sera transféré à la salle des fêtes cela a fait l'objet d'une déclaration en Préfecture. Il y aura 1 bureau de vote par élection constitué à minima de 3 personnes : 1 président et 2 assesseurs. Cette année il y a une petite dérogation autorisant que le Président du bureau de vote soit le même pour les deux élections. Il faudra aussi organiser le circuit de vote car les électeurs ne doivent pas se croiser.

### **III. AMENAGEMENT DES LOGEMENTS RUE DU BLOTTIER**

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour aucun projet n'a été défini sur l'aménagement des logements. Il propose aux conseillers de convenir d'une date avec l'architecte pour en discuter et voir quelles seraient les solutions. Il propose le mardi 15 juin à 18h30.

### **IV. POINT SUR TRAVAUX CIMETIERE**

Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers sur les travaux du cimetière mais également sur les travaux des entées de la Bonnetterie. Globalement les travaux du cimetière font l'unanimité, c'est propre, nous avons gagné 8 places + 3 places que nous avons récupérées. Par contre les travaux de la Bonnetterie ne sont pas une réussite mais le maire explique que ce n'était pas facile car il a fallu s'adapter à chaque entrée et à chaque demande. 1 seule personne a eu son entrée réalisée en intégralité car elle a accepté de payer un supplément.

Nadine Martin dit qu'il faudrait revoir le chauffage à l'église car lors du dernier enterrement il a fait très froid. Monsieur le Maire indique qu'il fonctionne très bien, la commune a financé un chauffage neuf mais n'a pas de droit de regard sur ce qui se passe à l'église néanmoins il faut juste penser à le mettre en fonctionnement et rappelle que la commune paie également une partie des factures d'électricité

## V. QUESTIONS DIVERSES

1. **Centenaire** : Monsieur le Maire indique que si le conseil est d'accord pour le faire nous pourrions avoir un évènement sur la commune début juillet car nous allons avoir un centenaire en la personne de Raymond Gadde. Après discussion le conseil décide de faire un cocktail avec petits fours salés et sucrés le vendredi 2 juillet avec la famille de Raymond Gadde ainsi que les anciens conseillers et personnels qui ont travaillé auprès de lui lors de ses mandats. Un cadeau lui sera également offert pour ses 18 années d'élus.
2. **Convention de dématérialisation des actes budgétaires** : Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Afin de transmettre les délibérations, arrêtés, actes budgétaires, marchés publics et tous les autres soumis au contrôle de légalité Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention ACTES avec Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.  
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
DÉCIDE de procéder à la télétransmission des actes réglementaires, des actes budgétaires et des marchés publics soumis au contrôle de légalité,  
DÉCIDE par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, représentant l'Etat à cet effet,  
DONNE à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer la convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.
3. **Travaux rue Neuve** : Monsieur le Maire demande au conseil s'ils sont toujours d'accord pour faire deux caniveaux CC1 rue Neuve comme à la Chapelle ainsi qu'un trottoir de chaque côté et l'enrobé ? Oui à l'unanimité

4. **Compétence mobilité** : Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL -BLE-2020297-001 en date du 23 octobre 2020 constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;

**Considérant** que la Communauté de Communes a décidé la prise de la compétence organisation de la mobilité par délibération du conseil communautaire du 29 mars 2021

**Considérant** qu'elle n'a pas demandé, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports

### DÉCIDE

**Approuve** le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes Entre Beauce et Perche

**Accepte** que la Communauté de Communes ne demande pas, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports

5. **Vente** : Monsieur le Maire indique que le château Notre Dame de Le Thieulin est vendu pour devenir le siège social d'un parfumeur. Il serait nécessaire de négocier une partie du parc afin d'étendre notre cimetière.
6. **Logements la Roseraie** : Monsieur le Maire indique avoir rencontré le directeur de la Roseraie qui gère les logements les Acacias. Ils ont fait un point et sont aller faire une visite sur le terrain. Ils voulaient faire un point sur la pétition que nous avons également reçu en mairie signée par 6 habitants sur 7. Concernant la maison où il y a eu des rajouts, il dit que tant qu'ils sont sur l'emprise il ne dit rien. Concernant la rénovation des extérieurs, il trouve qu'ils sont plutôt en bon état. Concernant le bornage, il va essayer de nous rétrocéder une partie du terrain qui sert

actuellement de parking, mais pour cela il faudra l'accord du locataire.

7. **Vaccination** : les centres vont être ouverts à toutes personnes majeures à partir de lundi 31 mai sur les deux centres d'Illiers-Combray et de Courville-sur-Eure. Les consultations sont ouvertes sur Doctolib. L'ARS souhaiterait que les petits centres ferment cet été et ne pouvoir garder que 3 centres : Dreux, Châteaudun et Chartres car ça devient compliqué à gérer.
8. **Eau** : Monsieur le Maire informe qu'il y a quelques soucis d'alimentation d'eau en ce moment car nous sommes en train de faire la connexion avec Friaize
9. **Distributeur de pain** : Nous avons réceptionné le distributeur de pains et nous devrions avoir 2 nouvelles machines
10. **Jardin partagé** : Monsieur le Maire informe que le jardin partagé s'est mis en place, ils sont 4 ou 5 à le gérer

Tour de table :

Luc CHRETIEN demande s'il n'y a pas un peu de béton pour réparer les caniveaux aux Acacias.

Nadine MARTIN indique qu'au niveau des containers c'est très sale ;

Violette GRELLIER indique que derrière la bibliothèque 2 pavés remontent et que c'est dangereux pour les piétons

Corine MARCHAL indique que le défibrillateur aurait peut-être sa place à côté des machines à pains ?

Corine MARCHAL informe que mi-mars une personne de la commune s'est faite filmer en train de couper la route et d'éviter de justesse le car scolaire qui était au stop en face du centre équestre et demande de quel droit on filme les gens à leur insu. Elisabeth HALLOUIN dit que ce sont des caméras embarquées et que beaucoup d'assurance demandent l'installation de ce genre de caméra.

Monsieur le Maire répond qu'il trouve ça normal, surtout si on ne filme que du matériel et pas des personnes. On ne peut pas vouloir de l'ordre et du réglementaire sans rien faire. Car on entend toujours, personne ne fait rien, l'état ne fait rien, les maires ne font rien... si les gens abusent à un moment il faut prendre la mesure des choses et une de mesures sécuritaires c'est de filmer pour essayer de calmer certaines personnes qui dysfonctionnent. Si un jour il y a un accident un peu violent tout le monde se demandera pourquoi rien n'a été fait.

**Monsieur le Maire,**  
M. SCHMIT Philippe,

**Le secrétaire,**  
Mme BARTHET Carole

**Les membres du conseil,**

M. PANIER Olivier

Mme HALLOUIN Elisabeth

Sébastien LE BRAS

M. PHILIPPE Romain

M. CHRETIEN Luc

M. PAFFRATH Pascal

Mme MARTIN Nadine

Mme MARCHAL Corine

Mme GRELLIER Violette